

Paris, le 18 mai 2017

RALLYE

Rémunération des dirigeants – mandataires sociaux
(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise
AFEP – MEDEF)

Lors de sa réunion du 10 mai 2017, le conseil d'administration de la société Rallye, suivant l'avis émis par le Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs pour le mandat écoulé, lesquels s'élèvent pour le président du conseil d'administration, au titre de son mandat d'administrateur, à 10 000 euros bruts.

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73